

Ce que nous avons entendu

« La SRAPA ne concerne pas uniquement la pêche alimentaire, sociale et rituelle; c'est un mécanisme de protection de nos pêches autochtones, qu'elles soient industrielles, fondées sur les droits ou alimentaires, sociales et rituelles. »

Apprendre à connaître les collectivités et leurs pêches

- Les participants comprenaient des gestionnaires des pêches communautaires, un garde-pêche désigné ainsi qu'un biologiste et conseiller technique auprès de cinq nations. Toutes les collectivités sauf une ont conclu une entente en vertu de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
- Les collectivités pêchent une grande variété d'espèces, notamment le saumon rouge, le saumon kéta, le saumon coho, le saumon rose, le crabe, l'éperlan, les moules, les cirripèdes, le flétan atlantique, la morue charbonnière, la morue lingue, la truite, les grosses crevettes, le sébaste et autres poissons de fond et crustacés. Toutefois, seules quelques espèces sont pêchées collectivement. *« Nous essayons de nous répartir sur les différentes pêches afin d'en maintenir tout l'éventail en activité en vue de favoriser le transfert intergénérationnel des connaissances. »*
 - La plupart disposent de congélateurs communautaires où le poisson est entreposé pour la collectivité et quelques-unes distribuent le poisson à leurs membres qu'ils vivent ou non dans la réserve. *« Les facteurs économiques associés à cette pratique nous posent des problèmes. Mais nous l'avons fait. »*
 - Une collectivité ne dispose pas de congélateurs, donc ses membres ne reçoivent qu'une livraison de crabe par an à des fins alimentaires. *« Ils doivent aussi payer ce crabe. »* D'autres collectivités s'inquiètent des coûts permanents de l'entreposage du poisson.
- Les participants ont fait part de nombreuses inquiétudes concernant l'avenir de leurs pêches.
 - Certains se préoccupent de la disparition des méthodes de capture traditionnelle dans les collectivités. Par exemple, l'un d'eux a déclaré que le savoir associé aux méthodes traditionnelles de pêche du saumon rouge n'était plus transmis puisque les membres de la collectivité doivent partir au large pour capturer le saumon rouge à bord d'un senneur industriel.
 - D'autres s'inquiètent de l'incidence de l'urbanisation et des changements climatiques sur les poissons et les fruits de mer. Par exemple, la pollution des plages de quelques collectivités empêche la pêche du crabe et d'autres mollusques et crustacés.
 - D'autres encore se disent préoccupés par les conséquences des pêches commerciales et récréatives. *« Le MPO est au courant des problèmes liés à la déclaration d'intention, mais beaucoup de poissons sont encore pêchés à des fins commerciales. »*

Cogestion

« Les ententes intertribales portent sur le partage des ressources. Le MPO n'aime pas vraiment cela. Nous avons essayé de trouver un moyen de collaborer avec le MPO en vue de l'établissement d'un système qui fonctionnerait, mais c'est la politique de contiguïté qui est à l'origine des problèmes. »

- Les collectivités se partagent souvent l'accès aux zones de pêche dans le cadre d'ententes ou de protocoles intertribaux. « Certaines années, le MPO tolère cette situation, alors qu'il la refuse d'autres années. » Ces ententes éliminent des obstacles à l'accès qui peuvent découler du fait que les permis communautaires sont limités à certaines zones où les stocks de poissons ont diminué ou ne sont plus fréquents.
 - Dans certains cas, la participation du Ministère à certains protocoles a entraîné des retards. « Le MPO a étudié le protocole de juin à septembre, il était alors trop tard et j'ai dû trouver une autre nation. J'ai dû collaborer avec trois exploitants pêcheurs cette année pour essayer d'avoir des poissons. »
- Plusieurs nations veulent des ententes de cogestion afin d'être plus impliquées dans la gestion des pêches situées sur leurs territoires et obtenir des allocations de poissons supplémentaires. Une des nations a conclu une entente de cogestion avec Parcs Canada pour sa pêche commerciale de mollusques dans la mesure où son territoire fait partie d'un parc national.
 - Certaines nations s'inquiètent de la façon dont le Ministère gère les pêches en étalant les données commerciales sur plusieurs zones. « Cela décime les pêches et empêche un accès adéquat à d'autres. »
- Les participants qui négocient actuellement des traités avec le Ministère souhaitent conclure des ententes dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones afin de reconnaître les droits issus de traités et la cogestion.

Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels

« Serez-vous, à l'avenir, en mesure de garantir plus de sécurité quant à l'accès à la nourriture dans le cadre de la SRAPA? »

- Les participants soulignent l'importance de l'accès communautaire au poisson à des fins alimentaires. L'un d'eux a eu recours au programme afin de fournir des ressources halieutiques aux membres de sa collectivité en vue de rétablir le lien avec la nourriture traditionnelle et de réduire le taux de diabète de la collectivité, qui est passé de 30 % à 3 %. « La SRAPA y a contribué dans la mesure où elle a facilité l'accès aux ressources et nous a aidés à acheter des navires pour aller sur l'eau. »
- Des participants indiquent que les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles ne répondent pas aux besoins des collectivités. Plusieurs achètent leurs poissons de consommation à une autre nation ou à des pêcheurs commerciaux. Même dans les zones d'abondance, les participants déclarent qu'ils ne parviennent à répondre aux besoins de la collectivité que certaines années.
 - Certains sont d'avis que les allocations figurant dans les ententes doivent refléter l'évolution démographique. D'autres estiment que les ententes doivent être plus souples afin de pouvoir refléter les espèces qui sont réellement pêchées plutôt que

celles qui étaient pêchées en 1992. *« Les ententes doivent pouvoir s'adapter à l'évolution de l'abondance. Il y a quelques années, nous sommes passés à la pêche au flétan atlantique sans procédure de pêche pour cette espèce. »*

- D'autres encore ont besoin de bateaux pour que les membres de la collectivité puissent pêcher. *« Nous nous heurtons à des problèmes, comme le fait que les gens n'ont pas assez d'argent pour acheter un bateau pour aller pêcher. »*
- Les participants insistent sur la nécessité pour le Ministère de traiter chaque élément (alimentaire, social et rituel) comme une question revêtant une grande importance pour les Premières nations. Plusieurs pensent que le Ministère met trop l'accent sur le poisson à des fins alimentaires, sans reconnaître les besoins des collectivités en matière de poisson à des fins sociales et rituelles. *« Pour certaines nations, les besoins sociaux et rituels peuvent être plus importants que les besoins alimentaires. »*
- L'un des participants indique que le poisson est utilisé lors d'événements communautaires intergénérationnels pour redéfinir les rôles de gestion et de mise en œuvre des membres dans la pêche.

Comprendre les ententes

« Je ne parlerais pas de négociations avec le MPO dans la mesure où cela ressemble plus à une dictature : si l'on ne suit pas les règles, on ne peut pas conclure l'entente. »

- Si la majorité des participants ont conclu une entente depuis le début du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones, le financement établi dans le cadre de ces ententes n'a jamais évolué. Certains déclarent que les allocations et les activités techniques sont également restées inchangées. *« Nous avons essayé d'inclure certains éléments, mais n'y sommes pas parvenus. »*
- Un des participants a déclaré que l'entente jouait un rôle déterminant aussi bien pour les immobilisations que le personnel, mais la majorité a indiqué que le financement permettait uniquement de payer le salaire d'un gestionnaire des pêches.
- La plupart n'ont pas été en mesure de renégocier leurs allocations communautaires, malgré leurs tentatives en la matière. On s'inquiète également du fait que les allocations de saumon reposent sur un faible pourcentage de montaisons dans les années 1990, ce qui équivaut à des quantités très basses par rapport aux montaisons actuelles.
 - Certains participants ont indiqué que le Ministère leur avait proposé d'autres espèces lorsqu'il n'était plus possible de pêcher les espèces de poisson énumérées dans l'entente, mais *« cela ne constitue pas un avantage réel, car cela concerne principalement les pêches commerciales. »*
- Quelques participants ont déclaré être limités à une certaine zone de pêche, même si la voie migratoire des poissons mentionnés dans leur entente a changé et se situe aujourd'hui dans une zone complètement différente. *« Le déplacement du saumon rouge du fleuve Fraser vers l'intérieur plutôt que vers l'extérieur de l'île est important. »* Plusieurs autres participants déclarent aussi que les zones visées par leur entente ne reflètent pas les zones de pêche traditionnelles de leur nation. *« Elles ne sont pas faciles d'accès, elles sont très étroites et ne répondent pas à nos besoins. »*

- D'autres participants rencontrent des difficultés en ce qui concerne la mise en place et la signature de leur entente chaque année.
- Certains participants considèrent que les ententes sont enracinées dans les traités. *« Au moins dix Premières nations sont sur le point de signer un traité, ce qui consolidera les ententes sur les pêches à long terme. »* Ces collectivités sont déçues que le Ministère n'ait absolument pas *« souhaité apporter des modifications aux ententes en vertu de la SRAPA »* en préparation de la signature.

Comprendre les composantes techniques des ententes

« Le programme a joué un rôle clé pour de nombreux aspects fondamentaux : programmes de réhabilitation de l'habitat, surveillance des prises et sensibilisation communautaire. »

- Tous les participants disposant d'une entente ont une composante de surveillance des pêches et des prises et l'un des participants a indiqué qu'elle satisfaisait aux besoins de sa collectivité.
 - Dans l'une des collectivités, les surveillants des prises consignent tous les poissons distribués aux membres (pas uniquement les prises) et réalisent des enquêtes par interrogation des pêcheurs. Le gestionnaire des pêches d'une autre collectivité établit un rapport sur le nombre de prises à l'intention du Ministère même si les membres de la collectivité ne veulent pas qu'il le fasse. *« Cela constitue une source de tension entre le MPO et la Nation. »*
 - Certaines collectivités s'inquiètent de la façon dont les données sur les prises sont stockées dans le Système autochtone de gestion des prises, car il faut saisir le nom d'un pêcheur. *« Le MPO dispose d'une protection des renseignements personnels pour ses systèmes, pourquoi n'en aurions-nous pas une pour nos systèmes? »* Un participant a conçu une façon de supprimer les noms de manière à ce que le Ministère ne reçoive que les renseignements dont il a besoin.
- La plupart des participants recueillent des données et évaluent les stocks dans le cadre de leur entente de programme, mais ils ne savent pas toujours où vont les données et comment elles sont utilisées par le Ministère.
 - Si l'un des participants a établi avec le Ministère un mode collaboratif d'échange de renseignements sur l'évaluation des stocks, d'autres participants sont confrontés à l'absence d'échange de données réciproque, même s'ils s'appuient sur ces données pour prendre de décisions sur leurs pêches. *« Les renseignements ne sont pas aisément accessibles ou ne sont pas faciles à recueillir. Le MPO ne les communique pas. »*
 - Un participant préférerait une entente de cogestion qui lui permettrait de diffuser plutôt que de recueillir les données ainsi que d'exercer d'autres fonctions de gestion.
- Certains participants réalisent des travaux de restauration de l'habitat ou d'amélioration des pêches, sans que ceux-ci soient financés par le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. *« Nous venons de terminer un projet de réhabilitation de quatre ans qui a permis d'enlever du sable et du gravier dans une rivière importante. Ces travaux sont importants pour l'avenir de nos pêches. »* Un autre participant a investi ses propres revenus dans la restauration des cours d'eau afin de protéger le saumon arc-en-ciel.

- Plusieurs participants souhaitent que ces activités d'amélioration des pêches et de l'habitat soient financées dans le cadre du programme. D'autres souhaitent qu'un lien soit établi entre le financement du programme et le Fonds autochtone pour les espèces en péril afin de mieux aborder les questions liées aux espèces en péril.
- Un participant souhaite également élargir sa participation à un plus grand nombre d'activités océaniques, telles que la planification marine des schémas de trafic « *afin de protéger l'épaulard et son habitat essentiel* ».
- Quelques participants soulignent la valeur du programme pour ce qui est d'obtenir d'autres sources de financement, ainsi que des contrats avec le Ministère. « *Nous avons besoin du programme pour avoir accès à des activités telles que les travaux d'échappée des rivières et les contrats d'hydroélectricité, parce que nous ne disposons pas d'un groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans.* »
 - L'un des participants craint que le Ministère tente de restreindre la portée du programme afin de limiter cet aspect de l'effet de levier. « *Lorsque la SRAPA a été lancée, sa portée était plus réduite et nous sommes parvenus à l'étendre. Nous souhaitons qu'elle conserve cette même souplesse.* »

Programme des gardes-pêche autochtones

« *Le MPO a perdu confiance dans le programme des gardes-pêche autochtones et ne souhaitait pas qu'il obtienne des résultats.* »

- Les participants signalent que la Stratégie relative aux pêches autochtones ne comporte aucune activité d'application de la loi et ils sont préoccupés par le manque de mesures d'application de la loi dans leur région.
- Une collectivité dispose d'un garde-pêche désigné et elle souhaite que les gardes-pêche exercent plus d'activités d'intendance afin de protéger les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles des activités d'exploitation minière, de foresterie et d'autres industries. « *Nous essayons de nous assurer qu'il y a du poisson pour maintenir les stocks.* »

Compétences et besoins de formation

- Les participants insistent pour que le programme comporte plus de stratégies de maintien en poste et de planification de la relève dans le programme et privilégie davantage le renforcement des capacités. « *Le roulement élevé du personnel est un enjeu important. On forme des employés dans le cadre de la SRAPA et ils trouvent un emploi mieux payé ailleurs.* »

Comprendre les composantes économiques des ententes

« *Une partie des revenus générés par les permis du Programme de transfert des allocations est reversée dans notre entente sur la SRAPA.* »

- Quelques collectivités ont reçu des permis dans le cadre du Programme de transfert des allocations. L'une d'entre elles a utilisé une partie des bénéfices de ces permis pour acheter du poisson de consommation pour la collectivité. Une autre collectivité n'est pas en mesure d'utiliser son permis, car il concerne la pêche aux crabes alors qu'elle ne dispose pas de fonds lui permettant d'acheter des casiers. « *Il y a un manque* »

d'infrastructure dans notre région et nous n'avons pas la possibilité de reconstituer la capacité de participation des membres. Des plans de renforcement des capacités sont nécessaires. »

- Une collectivité souhaite que les règles de délivrance des permis soient ajustées afin que les prises accessoires capturées dans le cadre de la pêche commerciale puissent être transférées aux poissons destinés à la consommation humaine.

Comprendre les relations

« En raison des mauvaises relations, il n'existe pas d'endroit où parler au MPO des plans annuels de gestion intégrée des pêches. C'est un échec de la SRAPA. »

- Les participants déclarent entretenir diverses relations avec le Ministère. Par exemple :
 - Plusieurs ont fait part de leur expérience dans les bureaux locaux des pêches. L'un des participants a indiqué qu'un agent des pêches a assisté à quelques-unes de leurs réunions communautaires et a déclaré que *« si nous avons besoin d'eux, ils sont toujours là pour nous apporter leur aide »*. Un autre participant trouve que les agents des pêches ont vraiment soutenu la pêche communautaire lorsque les filets de plusieurs membres ont été coupés par des vandales. *« Ils ont agi dans les coulisses afin de faire en sorte que justice soit faite. »* Toutefois, deux autres participants ont indiqué que les pêcheurs de leur collectivité se sentaient intimidés par les agents des pêches sur l'eau, ce qui avait une incidence sur les activités de pêche.
 - Quelques participants ont indiqué entretenir une bonne relation avec la gestion des ressources dans la zone de conservation du sébaste, alors que d'autres déclarent qu'ils sont uniquement invités à participer aux processus de consultation des intervenants de plus grande envergure au sujet de la gestion des pêches. *« Personne ne vient dans notre collectivité pour parler de collaboration scientifique ou autre. »* Un autre participant déclare que les nations ne sont pas informées des recherches menées dans leurs régions.
 - Certains disent ne pas avoir accès aux cadres supérieurs même lorsque le personnel régional n'est pas en mesure de répondre à leurs questions. Même ceux qui estiment entretenir de bonnes relations avec le Ministère disent avoir de la difficulté à obtenir des réponses à des questions plus importantes. *« Il y a beaucoup de renvois. »* De plus, tous les participants ont dit qu'ils n'obtiennent aucun commentaire ou réponse lorsqu'ils présentent une demande d'allocations supplémentaires. *« Il n'existe pas de plate-forme où l'on peut aborder ce point. »*
 - Les participants signalent également que le Ministère se sert des pourparlers sur les traités comme d'une excuse pour laisser en suspens les discussions sur les ententes de ces nations. *« Cela ne fait pas partie du traité. Ils sont prêts à conclure une entente extérieure. »* Par ailleurs, le Ministère ne souhaite pas travailler individuellement avec les nations. *« C'est difficile pour le MPO; il préfère que toutes les nations soient réunies dans une même pièce. »*
- Certains participants déclarent entretenir de bonnes relations avec leur groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans, ainsi qu'avec les équipes des entreprises de pêche commerciale. D'autres ont de la difficulté à travailler au sein d'un groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques ou sans un tel groupe. Un

participant considère qu'il devrait exister plusieurs façons de participer aux activités scientifiques collaboratives.

- Quelques-uns entreprennent des activités de sensibilisation communautaire afin de s'assurer que leurs membres participent aux activités liées aux pêches et à la SRAPA. Par exemple, les nations prenant part à des discussions sur les traités ont organisé à l'intention de leurs membres des ateliers sur les pêches et les espèces de la région afin qu'ils puissent comprendre les pêches et la façon dont elles sont gérées. *« Le MPO ne s'est pas impliqué à ce niveau. »*
- Plusieurs participants parlent de la lassitude ressentie par les collectivités à l'égard des réunions et de la quantité de documents envoyés à des fins de commentaires ou de suggestions, surtout lorsque les membres du personnel sont si peu nombreux. *« Nous devons faire des choix – le manque de ressources nous oblige à choisir – et nous choisissons de travailler dans la collectivité plutôt que d'assister aux réunions. »*

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Nous voulons que le MPO tienne compte des atouts économiques, sociaux et culturels dans le cadre du modèle de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Nous avons besoin d'un financement stable pour mettre en place le nombre de personnes dont nous avons besoin pour faire notre travail à long terme. »

- Les participants estiment que la meilleure façon d'améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones est d'augmenter le financement afin que les collectivités puissent faire face à l'inflation et aux coûts croissants de l'administration, du carburant et des salaires du personnel nécessaires pour l'exécution de leurs programmes. Ils veulent aussi plus de financement pour bâtir une plate-forme solide à partir de laquelle ils pourront se développer et renforcer leurs capacités à long terme.
- Les participants veulent mettre l'accent sur la planification et l'expansion à long terme parce que le programme actuel de la Stratégie relative aux pêches autochtones ne répond pas aux besoins ou aux attentes des collectivités. *« Le manque de fonds ne nous permet pas de faire passer les programmes au niveau supérieur – il nous empêche aussi de retenir plus de personnel. »*
 - Certains veulent des gardes-pêche formés à l'application de la loi ainsi qu'à l'intervention environnementale et à d'autres activités techniques. D'autres veulent plus de mobilisation des jeunes. Bon nombre de participants souhaitent également obtenir des fonds pour réparer les navires et acheter de nouveaux équipements.
- Plusieurs participants souhaitent que le processus d'administration et d'approbation des ententes soit amélioré afin qu'il soit plus rapide et nécessite moins de personnes au Ministère aux fins d'examen.

Évaluer les réussites

« On a bon espoir que les accords de pêche à long terme remplaceront la SRAPA. »

- Les participants mesurent le succès du programme à la lumière des ententes de cogestion conclues, de la reconnaissance des droits issus de traités, de l'augmentation de l'allocation de poisson à des fins alimentaires, sociales et rituelles, de l'accroissement de la capacité des collectivités et de l'augmentation du financement.